Fiche Descriptive
de l'accompagnement
à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Désignation de l'accompagnement / Durée / Dates / lieux	***Financements possibles***
- Dispositif d'accompagnement à la VAE - Lieu de l'accompagnement : IRTS- FC - Besançon - Parcours d'accompagnement réparti sur 8 à 12 mois - **24 heures** d'accompagnement délivrées en centre de formation ou partiellement à distance	- CPF - Transition Pro - Financement OPCO - Financement employeurs - Autofinancement - Financements mixtes

Objectifs de l'accompagnement

A l'issue de l'accompagnement, le candidat aura acquis :

- Les connaissances nécessaires sur le contenu du référentiel de compétences du diplôme visé et sur la composition du livret 2
- Les connaissances sur la spécificité de l'écriture VAE
- Une méthodologie pour analyser et expliciter son expérience
- Une méthodologie pour se présenter devant le jury et répondre à ses questions.

Pré-requis nécessaires pour participer à l'accompagnement

- Avoir exercé une ou des expérience(s) professionnelle(s) correspondant au diplôme visé, pendant un an minimum.
- Avoir obtenu la recevabilité pour la VAE du diplôme concerné, délivrée par le centre certificateur.
- Avoir obtenu un financement.

Public concerné par l'accompagnement & Nombre minimum et maximum de participants

- L'accompagnement s'adresse à tout professionnel des secteurs social et médico-social, souhaitant faire reconnaître ses compétences par la VAE, pour obtenir le diplôme correspondant.
- Groupes de 5 candidats minimum et 10 candidats maximum.
- Constitution d'un nouveau groupe, environ tous les 3 mois. Entrées et sorties permanentes.

Modalités / délais d'accès ou d'inscription à l'accompagnement

- Informations du candidat ou de l'employeur par le secrétariat ou la personne responsable du pôle VAE.
- Inscription après vérification de la recevabilité et obtention du financement.

Programme détaillé de l'accompagnement

Accompagnement global :

- La démarche VAE dans son ensemble

- Le fonctionnement des parties principales du livret 2
- Les spécificités de l'écriture VAE (Apports théoriques et exercices pratiques)
- Le référentiel de compétences

Accompagnement à l'écriture du livret 2 :

- Le choix d'expériences significatives en lien avec les attendus du référentiel
- Les annexes et éléments de preuves
- Relecture et proposition d'amélioration de l'écriture du livret

Accompagnement à la prestation orale :

- Description du fonctionnement du jury
- Méthodologie de présentation des motivations du candidat
- Interaction avec le jury (mise en situation de jury blanc)

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- Des salles de cours en modalité hybride
- D'un CRD (revues, DVD, ouvrages …)
- Espace restauration (mise à disposition de four micro-ondes)

Moyens pédagogiques :

- Adaptation des parcours d'accompagnement : allègement et/ou dispense, bilan de positionnement, accompagnement du handicap
- Suivi individualisé en présentiel ou à distance.
- Séances d'accompagnement collectif en présentiel avec supports et démarches pédagogiques diversifiés
- Séances d'accompagnement individuel sur un rythme en cohérence et en accord avec celui du candidat ;
- Individualisation maximale du parcours du candidat, avec changement si besoin, de groupe pour accélérer ou ralentir le rythme prévu initialement de l'accompagnement.
- Possibilité d'un « regard pluriel » inséré dans le parcours : sur proposition de l'accomapagnateur (trice) et avec accord du candidat, nous proposons un rv individuel conduit par un autre accompagnateur (trice) avec différents objectifs pédagogiques tels que : offrir un regard extérieur, un autre style d'accompagnement. (équipe d'accompagnateurs (tirces) aux parcours variés et compétences diversifiées)

Moyens d'encadrement

Les candidats VAE disposent :

- D'un secrétariat dédié pour les soutenir dans leurs démarches administratives : fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Ils sont encadrés par :

- Un accompagnateur.trice référent.e qui sera leur interlocuteur.trice privilégié.e, qu'ils peuvent solliciter tout au long de l'accompagnement.
- Une responsable du pôle VAE que les candidats peuvent solliciter s'ils rencontrent des difficultés particulières: lydia.dole@irts-fc.fr
- Un référent handicap : chantal.magnenet@irts-fc.fr à leur disposition dans le cadre de situations particulières.

Modalités de suivi et d'évaluation de l'accompagnement

- Feuilles d'émargement individuelles à destination des organismes financeurs et des employeurs.
- Programme d'objectifs à co-valider et émarger
- Questionnaires de satisfaction (Google form) en fin d'accompagnement et à un an

Validation du parcours VAE du candidat

Le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA, Ministère de l'Education Nationale) octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEES, DEETS, DEME, DECESF.
La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) octroie la recevabilité et délivre la certification pour les diplômes suivants : DEIS, DEMF, CAFERUIS, DEASS, DEEJE, DETISF, DEAES. Pour ces 7 diplômes, c'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui gère la plateforme de gestion administrative en direction des candidats.
L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) octroie la recevabilité et délivre la certification pour le CAFDES.

Le diplôme est délivré au candidat après son passage devant un sous-jury qui conduit un entretien à partir du livret 2 que le candidat aura rendu quelques mois auparavant .
Sa validation finale sera entérinée par le président du jury plénier.
Sa validation pourra alors être une validation totale, partielle ou une non validation.
Les blocs de compétences ou domaines de compétences acquis, le sont à vie.
Le candidat pourra alors choisir , une fois par an , soit de redéposer et soutenir un livret VAE partiel pour compléter et achever son diplôme, soit de réaliser les modules de formations correspondants au blocs de compétences restant à valider (formation partielle).

Débouchés à l'issue de l'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme validé permet au candidat d'obtenir une reconnaissance officielle des compétences qu'il a acquises au cours de son parcours et éventuellement de réaliser son projet : évoluer au niveau salarial, augmenter ses responsabilités, changer de service chez le même employeur ou changer d'employeur …

Pour les débouchés propres à chaque diplôme, vous pouvez consulter sur ce site la fiche détaillée de la formation correspondant au diplôme que vous visez (onglet « se former »), dans laquelle vous retrouverez les débouchés et poursuite de formation possible spécifique à ce diplôme.

Contact	*Informations utiles*
Responsable de formation : Lydia DOLE – lydia.dole@irts-fc.fr **Secrétariat :** Fabrice BOUTEILLER – fabrice.bouteiller@irts-fc.fr **Taux de réussite et taux de satisfaction à consulter sur notre site internet**	**Frais pédagogiques** : entre 1608 euros et 2000 euros pour 24H d'accompagnement (parcours complet) en fonction du diplôme concerné et du mode de financement. Pour les parcours partiels , financement sur devis individualisé. Renseignements auprès du secrétariat **Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap** – Référent Handicap : chantal.magnenet@irts-fc.fr